

■ **Société de laiterie d'Aumont**, à Aumont, procurer à ses membres le moyen de tirer du lait de leurs vaches le parti le plus avantageux, etc. (FOSC du 22.12.1998, p. 8724). Inscription d'office par suite de la fusion des communes d'Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin et Montet (Broye), selon Décret et Loi du 02.12.2003, nouvelle dénomination du siège: Les Montets.
Journal no 876 du 19.02.2004
(02140596 / CH-217.0.250.020-3)